

## Suivi d'une formation : 6 étapes

Ne concerne que les formations structurées

(14h/an minimum)

1. A réception de votre **bulletin de préinscription** accompagné de votre **règlement**, nous vous adressons une **convention à signer et à nous retourner impérativement**.
2. Munissez-vous du **programme de la formation** et de la **convention** pour demander votre **prise en charge** auprès de l'**organisme financeur** de votre formation continue :
  - ⇒ **Libéraux** : [Fif pl](#)
  - ⇒ **Salariés** : [Opco ep](#)
3. A l'issue de la formation (le lendemain), vous recevrez un **questionnaire de satisfaction à chaud**, à remplir en ligne.
4. Ce questionnaire complété en ligne génère les documents suivants :
  - **Attestation de présence**
  - **Attestation de formation**
  - **Facture acquittée**
5. Vous pouvez maintenant finaliser votre demande de prise en charge auprès de votre organisme financeur.
6. **Deux mois** après la formation, un **questionnaire à froid** à remplir en ligne vous est envoyé par mail.



La demande de prise en charge auprès des organismes doit être faite avant le début de la formation.



Les mails contenant les questionnaires peuvent se trouver dans vos spams, n'hésitez pas à ajouter l'adresse [afapi@orange.fr](mailto:afapi@orange.fr) à vos contacts.



Architectes : pensez à **déclarer vos formations** dans votre espace personnel sur [www.architectes.org](http://www.architectes.org)